

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 7 juin 2007

Projet de loi

ouvrant une subvention cantonale d'investissement de 8 597 000 F pour la construction de l'extension des établissements publics pour l'intégration de Thônex II

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 8 597 000 F est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement, au sens de la loi relative à l'intégration des personnes handicapées, du 16 mai 2003, pour la construction de l'extension des établissements publics pour l'intégration de Thônex II.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2007, sous la rubrique 05.04.02.00 563 0 0150.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire au taux de 2 % en dérogation à l'article 24, alinéa 2, de la loi relative à l'intégration des personnes handicapées, du 16 mai 2003, et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Cette subvention d'investissement doit permettre, par le biais de la construction de Thônex II, la création de 18 places pour personnes handicapées mentales dépendantes.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2010.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi relative à l'intégration des personnes handicapées, du 16 mai 2003, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques, du 19 janvier 1995.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Depuis de nombreuses années, la politique genevoise à l'égard des personnes handicapées mentales vise à créer des lieux de vie et de travail intégrés qui permettent de valoriser leur rôle dans notre société en développant leurs capacités et en maintenant leurs acquis.

Cette volonté s'est notamment traduite par l'adoption de la loi sur l'intégration des personnes handicapées (K 1 36) adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil et entrée en vigueur en 2004.

Notamment à cause du vieillissement des personnes handicapées, les études montrent que les besoins d'accueil de cette population seront en augmentation constante ces prochaines années (cf. annexe 1).

2. Rôle des établissements publics pour l'intégration (EPI)

Issus de la fusion des établissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE) et du Centre d'intégration professionnelle (CIP), qui vient d'être décidée par le Grand Conseil, les EPI, sont notamment chargés de fournir des lieux de vie et de travail pour les personnes handicapées mentales dépendantes et très dépendantes. Les EPI gèrent des résidences, des ateliers et des boutiques répartis sur quinze sites dans le canton. Leur objectif est l'intégration des personnes handicapées dans la vie de la cité.

Les EPI ont ainsi acquis une expérience reconnue dans l'intégration sociale pour personnes lourdement handicapées qui, grâce à des programmes pédagogiques adaptés, peuvent développer au mieux leurs capacités. L'implantation de résidences recevant des personnes très dépendantes dans le milieu urbain s'est révélée extrêmement positive en permettant de réaliser, dans la pratique, la rencontre quotidienne entre les habitants handicapés et la population, pour casser les préjugés qui empêchent encore parfois, l'intégration de ces personnes.

Devant les besoins d'accueil de plus en plus nombreux auxquels ils sont confrontés, les EPI ont recherché des solutions pragmatiques.

En 1994, les EPI ont ouvert à l'avenue Adrien-Jeandin à Thônex, une résidence de 24 places, destinée à accueillir les personnes handicapées mentales les plus dépendantes, dont la plupart vivaient auparavant au sein de l'hôpital psychiatrique. Ils répondaient ainsi aux vœux du gouvernement qui souhaitait que les personnes handicapées ne vivent plus au sein d'une structure hospitalière.

Actuellement le terrain jouxtant la résidence de Thônex I est la propriété de la commune de Thônex. Les autorités communales se sont engagées à mettre à disposition ce terrain, dans le cadre d'un échange avec l'Etat de Genève.

C'est donc le projet de construction d'un deuxième corps de bâtiment lié à la première unité, qui est présenté dans ce projet de loi.

C'est sur la base de l'expérience de la première unité, qui a démontré qu'il est possible d'intégrer des personnes qui ont vécu de longues années en hôpital psychiatrique, que l'extension est prévue.

3. Projet pédagogique

Il s'agit d'un projet de home spécialisé (home avec occupation HO), au sens de l'office fédéral des assurances sociales (OFAS), ouvert 24 h sur 24 h et 365 jours par an. Il comporte trois appartements et trois salles d'ateliers. Il est prévu l'ouverture progressive de 18 places en home avec occupation dans le courant de l'année 2009.

Il est destiné aux personnes les plus dépendantes, aux personnes polyhandicapées et celles présentant des handicaps psychiques et/ou physiques associés nécessitant un encadrement spécialisé pour la presque totalité des actes de la vie quotidienne. Ces personnes montrent le plus souvent des troubles du comportement. A cet égard, les EPI ont développé, depuis plusieurs années, des programmes pédagogiques basés sur les dernières recherches en la matière, qui ont permis aux résidents de demeurer dans le milieu éducatif, hors des institutions médicales. Ces approches sont menées en collaboration étroite avec les services psychiatriques spécialisés comme l'UPDM (unité de psychiatrie du développement mental), ce qui a entraîné une baisse considérable des séjours en hôpital. Les plans pédagogiques individualisés sont basés sur des activités de stimulation et sur des apprentissages visant au développement de l'autonomie et des compétences. L'encadrement est assuré par un personnel socio-éducatif formé à ces techniques.

Au vu de l'expérience de ces programmes dans la première unité de Thônex, on peut affirmer que l'objectif premier, visant à permettre à ces

personnes de vivre dans un milieu ordinaire au cœur de la société, a été pleinement atteint.

La proximité immédiate du milieu urbain présente l'avantage que malgré leur handicap, l'objectif d'intégration sociale de ces personnes demeure possible.

4. Projet architectural

Sis à l'avenue Adrien-Jeandin à Thônex, les bâtiments disposent, à l'arrière, d'un chemin piétonnier qui les relie directement à la route de Genève, située cent mètres plus loin. Ainsi, les résidents qui habitent dans un milieu entouré d'espaces verts peuvent se rendre très rapidement en milieu urbain et dans les commerces avoisinants.

En dépit de sa conception spécialisée et à l'exemple du bâtiment existant, la construction est conçue comme un immeuble d'habitation standard pouvant s'intégrer parfaitement dans le quartier. Tous les locaux et toutes les activités sont conçus pour que les conditions de vie soient aussi proches que possible de la vie normale de nos concitoyens.

Les activités pédagogiques prennent place dans des salles spécialement conçues à cet effet et dans les autres sites des EPI.

La résidence est entourée d'un parc, qui forme un domaine d'un seul tenant avec l'unité déjà existante.

4.1 Synergies avec le bâtiment existant

De nombreuses synergies avec le bâtiment déjà réalisé sont prévues :

- la cuisine du restaurant l'Espalier de la première unité pourra fournir des repas;
- le bassin de physiothérapie actuel sera utilisé par les deux unités;
- l'installation technique de chauffage de la première résidence desservira les deux bâtiments;
- les salles d'activités conçues dans le nouveau bâtiment s'ajoutent aux salles de la résidence actuelle et élargiront les possibilités éducatives offertes;
- la buanderie sera construite dans la nouvelle unité et desservira les deux entités.

4.2 Description du bâtiment

Ce bâtiment permet l'hébergement de 18 résidents. Il comprend le sous-sol avec tous les locaux techniques, les dépôts et les locaux de service, ainsi que quelques places de parking pour les véhicules adaptés. Une entrée est créée pour les livraisons. La nouvelle buanderie desservant les deux unités prend place à ce niveau.

Le rez inférieur de 434 m² comprend le hall d'entrée et trois salles d'activités pédagogiques d'environ 60 m² chacune.

Le rez supérieur et les deux étages comprennent chacun un appartement de 459 m² avec :

- six chambres individuelles avec lavabo;
- un salon;
- une cuisine/salle à manger;
- une salle de bains avec baignoire hydraulique et des WC adaptés;
- un bureau servant de salle de garde;
- les locaux techniques, soit la réserve de linge, le local de nettoyage et la pharmacie.

L'ensemble du bâtiment est conçu pour permettre la circulation des lits et des fauteuils roulants. Il répond aux normes de l'OFAS.

Les deux bâtiments sont reliés par une terrasse, donnant accès au restaurant de l'Espalier et au hall d'entrée de la nouvelle unité, traversée par un passage public constituant ainsi un ensemble cohérent et pratique.

Les aménagements extérieurs d'une surface de 1600 m² permettent d'envisager des activités extérieures pour les habitants.

4.3 Développement durable

Située le long de l'avenue Adrien-Jeandin, l'extension de l'EPI-Thônex II est implantée dans un environnement dont l'arborisation est préservée.

La forme compacte du bâtiment projeté est avantageuse à plusieurs titres : elle libère le sol en pleine terre dévolu aux espaces de détente pour les habitants de l'établissement et le public; le faible développé des façades favorise les économies d'énergie et de construction; le plan qui en résulte est simple et rationnel et étudié en considérant l'expérience d'exploitation de la première étape.

Le bâtiment est traversé longitudinalement par un couloir, éclairé naturellement par des baies vitrées aux extrémités, disposant au sud les espaces d'activités et au nord les chambres, au calme, ouvertes sur le jardin.

La clarté des fonctions est prévue pour faciliter le travail du personnel soignant.

Le nouveau bâtiment est relié au rez-de-chaussée, à ciel ouvert et au sous-sol à l'étape I, et se greffe sur la centrale de chauffage et la cuisine existantes.

La façade principale sud a de grandes baies vitrées qui permettent de capter le soleil en toutes saisons, munies de protections solaires pour éviter la surchauffe en été. La forme architecturale, les dispositifs spéciaux d'ouverture des fenêtres et les plantations prévues forment un écran aux nuisances sonores de l'avenue Adrien-Jeandin.

Par la rationalité de l'organisation du plan, le bâtiment répond à la vocation première de la qualité environnementale qui est la qualité de vie des habitants, du personnel soignant et des visiteurs.

La structure est en béton armé, composée de poteaux, de dalles et de voiles porteurs permettant une flexibilité future. Les matériaux s'harmonisent dans leur tonalité avec ceux de l'étape I, par une façade en pierre agrafée protégeant une isolation périphérique performante. La toiture est munie de végétation extensive pour favoriser la rétention des eaux de pluie.

Les matériaux choisis sont d'origines naturelles et recyclables en fin de vie. Une attention particulière est portée aux matériaux du second œuvre, afin d'éviter les substances toxiques.

5. Subvention d'investissement pour la construction du nouveau foyer

5.1 Condition d'obtention d'une subvention d'investissement

Le principe de la subvention d'investissement accordée par l'Etat pour la construction et la mise aux normes de l'EPH existant est inscrite dans la loi relative à l'intégration des personnes handicapées LIPH (K1 36) du 16 mai 2003 (art. 22-27), ainsi que dans son règlement d'application du 26 novembre 2003 (art. 25-28).

Les subventions cantonales sont des subventions d'investissement versées au titulaire de l'autorisation, destinées à encourager la construction, la rénovation, l'aménagement ou l'équipement de lieux d'accueil des personnes handicapées.

Les conditions de subventionnement sont spécifiées à l'article 22 de la loi K 1 36.

Nature des subventions d'investissement

La subvention d'investissement est variable selon la capacité financière de l'établissement. Les autres ressources de financement et la nature de

l'investissement prennent en compte les diverses affectations pour la construction, la rénovation, l'aménagement et l'équipement.

5.2 Investissement pour la construction de l'EPH

a. Coûts reconnus

L'investissement pour la construction est calculé selon les codes de frais de la construction (CFC). Les CFC suivants peuvent être subventionnés :

- CFC 0 : terrain (partiel)* uniquement les travaux et honoraires
- CFC 1 : travaux préparatoires (partiel)*
- CFC 2 : bâtiment
- CFC 3 : équipements d'exploitation
- CFC 4 : aménagements extérieurs
- CFC 5 : frais secondaires et comptes d'attente (partiel)*
- CFC 9 : ameublement

**sont exclus, notamment les intérêts intercalaires et frais de financement*

b. Coûts admis

Les montants contrôlés et admis, sur la base d'une expertise interne par le comité de pilotage construction EPH, sont de :

CFC 0	Terrain (raccord réseau)	48 000 F
CFC 1	Travaux préparatoires	429 000 F
CFC 2	Bâtiment	7 550 000 F
CFC 3	Equipement d'exploitation	523 000 F
CFC 4	Aménagements extérieurs	400 000 F
CFC 5	Frais secondaires	350 000 F
CFC 9	Ameublement	607 000 F
	Total TTC	9 907 000 F

c. Frais d'équipement

Dans le cadre de l'échange de terrain prévu avec la commune de Thônex, l'Etat de Genève a participé, à raison de 1/3, aux frais d'équipements de la parcelle N° 5487, pour un montant de 120 000 F, pour permettre l'installation du Théâtre Cirqule et ainsi rendre possible la libération de la parcelle existante et son échange avec l'Etat de Genève. 1/3 a été pris en charge par la commune de Thônex et 1/3 a été avancé par le DCTI dans l'attente de son

remboursement par les EPI. Celui-ci est inscrit dans le présent plan de financement.

En vertu de la loi sur les indemnités et aides financières (LIAF) une subvention tacite sera accordée aux EPI correspondant au droit de superficie. Les droits, débours et honoraires seront à la charge des EPI.

5.3 Base de définition et de contrôle de la subvention d'investissement

Le montant de la subvention est attribué forfaitairement et dépend de la capacité financière de l'établissement. En cas de fluctuation du coût de l'opération à la baisse, durant la durée des travaux, un ajustement sera opéré au moment du décompte final.

Les travaux supplémentaires imprévisibles feront l'objet d'un examen, afin de les contrôler et définir, en fonction de leur nature exacte, s'ils peuvent être inclus dans les coûts pris en considération.

5.4 Demande de subvention d'investissement

Pour présenter sa demande de subvention, le maître de l'ouvrage doit répondre aux conditions du chapitre III de la LIPH et du chapitre IV de son règlement d'application (RLIPH).

6. Versement de la subvention d'investissement

Afin de limiter les surcharges dues aux intérêts financiers des opérateurs, il est proposé de verser la subvention par échelonnement, dès l'entrée en force de l'autorisation de construire. Le calendrier de versement de la subvention est le suivant :

A. Subvention d'investissement pour la construction

A.1 Suivi et contrôle de l'exécution des travaux

L'opérateur, sur la base de rapports d'avancement détaillés, soumet durant la réalisation des travaux, ses demandes de versement de subventions, au rythme des échéances fixées au point A.2.

Ce rapport comprendra obligatoirement une situation financière par CFE, ainsi que le planning des travaux. Toute modification du projet architectural ou du projet institutionnel (fonctionnement) devra être signalée de suite. Ces éléments permettront, entre autres, une meilleure transparence et comparaison des coûts.

A.2 Echelonnement du versement de la subvention d'investissement pour la construction de nouveaux EPH projetés

– 7 % à l'obtention et l'entrée en force de l'autorisation de construire;

- 20 % à la fin de la réalisation du radier;
- 30 % à la fin du gros-œuvre, bâtiment hors air et hors eau, par code de frais de construction;
- 30 % à la fin du second-œuvre;
- 13 % à l'acceptation du décompte final, par code de frais par élément (CFE) par le DCTI.

L'Etat de réserve le droit de modifier ces échelonnements.

7. Financement

Le montant considéré pour le calcul de la subvention, selon le préavis financier du DCTI du 17 novembre 2006, est de 9 300 000 F, auquel il est ajouté 607 000 F de mobilier.

Le financement est assuré par :

Subvention fédérale	1 430 000 F
Subvention cantonale	8 477 000 F
Participation frais d'équipement (participation de l'Etat)	120 000 F
Total (TTC)	10 027 000 F

La subvention cantonale est plafonnée à 8 597 000 F (TTC). Toutefois, sur la base du décompte final, le montant de la subvention peut être revu à la baisse, en cas de diminution des coûts initiaux considérés.

Le projet comprend la création de 18 places d'accueil et de 28 postes de travail. Le budget de la première année d'exploitation est prévu dans le projet de budget 2009.

8. Montants portés au budget de l'Etat de Genève

Le crédit d'investissement demandé figurera comme suit dans le budget de l'Etat de Genève :

Construction : rubrique 05.04.02.00 563 0 0150 :

- 8 597 000 F pour la construction d'un nouvel EPI

Le crédit du programme est échelonné comme suit dans le budget des investissements :

2007	1 000 000 F
2008	3 000 000 F
2009	4 000 000 F
2010	597 000 F
Total	8 597 000 F

Ce plan de décaissement a été élaboré en fonction des informations actuellement à disposition et reste indicatif, eu égard notamment à l'incertitude budgétaire et à la difficulté de prévoir l'évolution des travaux de manière précise.

Les coûts d'investissement se répercutent directement ou indirectement sur chaque projet EPI nouveau, ou d'agrandissement d'EPI existant, selon que ce dernier est propriétaire ou locataire.

Le service du contrôle interne (SCI) du DSE estime l'impact des projets réalisés sur la subvention d'exploitation des projets réalisés, ainsi que sur les prestations complémentaires.

Inscrit au projet de budget de l'Etat, le montant global de la subvention d'exploitation est soumis par le Conseil d'Etat à l'approbation du Grand Conseil.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Planification cantonale des structures pour invalides adultes 2004 - 2006*
- 2) *Rapport annuel 2005 des EPSE*
- 3) *Projet de budget de fonctionnement*
- 4) *Plan de situation*
- 5) *Plan du sous-sol*
- 6) *Plan du rez inférieur*
- 7) *Plan du rez supérieur*
- 8) *Plan de l'étage type*
- 9) *Façade côté route*
- 10) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 11) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 12) *Préavis technique financier*

13.1

Planification OFAS
2004 - 2006

HOMES AVEC OCCUPATION INTEGREE
(y compris les externes et les unités d'accueil temporaire)

Institution : EPSE
17014
N° support juridique OFAS : 1211/22/1067
N° institution OFAS : Route d'Hermance 63
Siège - Rue : 1245 Collonge-Bellerive
NPA + Localité : Home + occ. int.
Code OFAS : ment
Type handicap :

A.1 Utilisation des homes ayant droit aux subventions de l'AI, art. 73 LAI

Attention : veuillez lire attentivement la directive de l'OFAS !

Année Institution qui a fourni les prestations	Nom de la structure	Commune et établissement de chaque structure	Nombre de places effectives- ment disponibles	Jours d'ouverture	Jours AI	Jours de réadap- tation	Jours d'absence	Taux		Occupation AI
								Taux d'occupation jours de séjour effectifs	Taux d'occupation jours occupés	
2003 EPSE	Résidence Sarde	Genève	6	365	1522	0	168	59%	77.17%	0
	Résidence K	Thônex	0	0	0	0	0	0	0	0
	Résidence Thônex	Thônex	24	365	7971	0	789	91%	100%	0
	Amandier+Alouette+A Collonge-Bellerive	Amandier+Alouette+A Collonge-Bellerive	16	365	4942	0	754	85%	97.53%	0
2004 EPSE	Résidence Sarde	Genève	6							
	Résidence K	Thônex								
	Résidence Thônex	Thônex								
	Amandier+Alouette+A Collonge-Bellerive	Amandier+Alouette+A Collonge-Bellerive								
2005 EPSE	Résidence Sarde	Genève	6							
	Résidence K	Thônex	12							
	Résidence Thônex	Thônex	24							
	Amandier+Alouette+A Collonge-Bellerive	Amandier+Alouette+A Collonge-Bellerive	24							
2006 EPSE	Résidence Thônex 2	Thônex	12							
	Résidence Thônex 2	Thônex	12							
	Résidence Sarde	Genève	6							
	Résidence K	Thônex	12							
	Résidence Thônex	Thônex	24							
	Amandier+Alouette+A Collonge-Bellerive	Amandier+Alouette+A Collonge-Bellerive	24							
	Résidence Montfalcon Carouge	Résidence Montfalcon Carouge	12							
	Résidence Thônex 2	Thônex	12							

13.2

Planification OFAS

2004 - 2008

HOMES AVEC OCCUPATION INTEGREE

UNIQUEMENT externes et unités d'accueil temporaire !
(ne sont pas totalisés dans la récapitulation 13.7)

EPSE

17014

Route d'Hermaence 63
1245 Collonge-Bellerive
Home + occ. int.
ment

Institution :
N° support juridique OFAS :
N° institution OFAS :
Siège - Rue :
NPA + Localité :
Code OFAS :
Type handicap :

A.2 Utilisation des homes ayant droit aux subventions de l'AI, art. 73 LAI

Attention : veuillez lire attentivement la directive de l'OFAS !

Année Institution qui fournit les prestations	Nom de la structure	Commune d'établissement de chaque structure	Nombre de places effective- ment disponibles	Jours d'ouverture	Jours AI	Jours de réadap- tation	Jours non - AI	Jours d'absence	Taux d'occupation jours de séjour effectifs	Taux d'occupation jours occupés	Occupation AI
2003 EPSE											
2004 EPSE											
2005 EPSE											
2006 EPSE											

13.3

Planification OFAS
2004 - 2006

HOMES SANS OCCUPATION

Institution :
N° support juridique OFAS :
N° institution OFAS :
Siège - Rue :
NPA + Localité :
Code OFAS :
Type handicap :

EPSE
17014
727/1066
Route d'Hermanne 63
1245 Collonge-Bellerive
Home sans occupation

B. Utilisation des homes ayant droit aux subventions de l'AI, art. 73 LAI

Année	Institution qui fournit les prestations	Nom de la structure	Commune d'établissement de chaque structure	Nombre de places effectivement disponibles	Jours d'ouverture	Jours de réadaptation	Jours non - AI	Jours d'absence	Taux d'occupation		Occupation AI
									Jours AI	Taux d'occupation	
2003	EPSE	Institut La Combe Home des Minorités	Collonge-Bellerive Genève	63 9	365 365	20720 0	0 0	2446 353	87% 85%	97.7 96.13	0 0
2004	EPSE	Institut La Combe Home des Minorités App Indépendance	Collonge-Bellerive Genève Collonge-Bellerive	55 9 3							
2005	EPSE	Institut La Combe Home des Minorités App Indépendance	Collonge-Bellerive Genève Collonge-Bellerive	55 9 3							
2006	EPSE	Institut La Combe Home des Minorités App Indépendance	Collonge-Bellerive Genève Collonge-Bellerive	55 9 3							

Attention : veuillez lire attentivement la directive de l'OFAS !

13.4

Planification OFAS
2004 - 2006

CENTRES-DE-JOUR

EPSE
17014

Institution :
N° support juridique OFAS :
N° institution OFAS :
Siège - Rue :
NPA + Localité :
Code OFAS :
Type handicap :

C. Utilisation des homes ayant droit aux subventions de l'AJ, art. 73 LAI

Route d'hermance 63
1245 Collonge-Bellerive
Centre de jour
ment

Attention : veuillez lire attentivement la directive de l'OFAS !												
Année	Institution qui fournit les prestations	Nom de la structure	Commune d'établissement de chaque structure	Nombre de places effectivement disponibles	Jours d'ouverture	Jours AI	Jours de réadap-tation	Jours non - AI	Jours d'absence	Taux d'occupation jours de séjour effectifs	Taux d'occupation d'occupation jours occupés	Occupation AI
2003	EPSE	Samara,Arenal,Solaris	Collonge-Bellerive	24	260	5090	0	0	0	81.57	0	0
2004	EPSE	Samara,Arenal,Solaris	Collonge-Bellerive	24								
2005	EPSE	Samara,Arenal,Solaris	Collonge-Bellerive	24								
2006	EPSE	Samara,Arenal,Solaris	Collonge-Bellerive	24								

13.5

Planification OFAS
2004 - 2006

ATELIERS DE PRODUCTION

EPSE
17014

Institution :
N° support juridique :
N° support juridique OFAS :
N° Institution OFAS :
NPA + Localité :
Code OFAS :
Type handicap :

Route d'Hermance 63
1245 Collonge-Bellerive
Ateliers de production
ment

D. Utilisation des ateliers ayant droit aux subventions de l'AI, art. 73 LAI

Années fournissant les prestations	Institution qui fournit les prestations	Nom de la structure	Commune d'établissement de chaque structure	Nombre de places effectivement disponibles	Attention : lire attentivement la directive de l'OFAS I				Occupation AI
					Heures AI 1'200 h	Heures AI 1'500 h	Heures de réadaptation / AVS	Heures non - AI 1'500 h	
2003 EPSE									
2004 EPSE									
2005 EPSE									
2006 EPSE									

Planification OFAS 2004 - 2006
Récapitulatif de vos structures

Institution :
 Adresse siège :

13.7
EPSE
 Route d'Hermance 63
 1245 Collonge-Bellerive

Type handicap : **ment**

A. Homes avec occupation intégrée		Nombre de places effectivement disponibles			
Nom de la structure	Commune d'établissement	2003	2004	2005	2006
Résidence Sarde	Genève	6	6	6	6
Résidence K	Thônex	0	12	12	12
Résidence Thônex	Thônex	24	24	24	24
Amandier+Alouette+Améthyste+	Collonge-Bellerive	16	24	24	24
Résidence Montfalcon	Carouge	0	0	12	12
Résidence Thônex 2	Thônex	0	0	12	12
Total Homes avec occupation intégrée		46	66	90	90
B. Homes sans occupation		Nombre de places effectivement disponibles			
Nom de la structure	Commune d'établissement	2003	2004	2005	2006
Institut La Combe	Collonge-Bellerive	63	55	55	55
Home des Minoteries	Genève	9	9	9	9
Appartement Indépendance	Collonge-Bellerive	0	3	3	3
Total Homes sans occupation		72	67	67	67
C. Centres de jour		Nombre de places effectivement disponibles			
Nom de la structure	Commune d'établissement	2003	2004	2005	2006
Samara,Arenal,Solaris	Collonge-Bellerive	24	24	24	24
Total Centres de jour		24	24	24	24
D. Ateliers de production		Nombre de places effectivement disponibles			
Nom de la structure	Commune d'établissement	2003	2004	2005	2006
	0	0	0	0	0
Total Ateliers de production					
E. Ateliers d'occupation		Nombre de places effectivement disponibles			
Nom de la structure	Commune d'établissement	2003	2004	2005	2006
Ateliers Epsetera	Collonge-Bellerive	110	112	112	112
Total Ateliers d'occupation		110	112	112	112
Vu et approuvé :					
Présidente de la commission administrative : Arielle Wagenknecht			Directeur : Marc-André Baud		
Genève, le 05.02.2003					

Vivre en ville dans un immeuble locatif

Un nouveau défi pour les personnes polyhandicapées

Les EPSE ont ouvert, en mai 2005, la nouvelle résidence de Montfalcon. Grâce à une collaboration intense avec le propriétaire, la caisse de pension Des Etablissements Hospitaliers (CEH), deux appartements spécialement équipés ont pu être créés pour accueillir douze personnes dépendantes en home avec occupation dans un immeuble locatif.

Il s'agit du dixième site ouvert par les EPSE et du troisième qui prend place dans la ville de Carouge. La Résidence Montfalcon comporte 2 appartements sur deux étages, avec, au rez-de-chaussée, des ateliers pour les activités.

Un programme personnalisé est construit avec le résident. Des activités multiples sont proposées comme des activités de musique, des ateliers détente et plaisir de vivre, des ateliers bricolage et des séances d'expression corporelle et de psychomotricité.

La ville est utilisée comme lieu d'apprentissage et de lien social. L'objectif premier est de permettre au résident d'être connu du voisinage et de devenir un voisin comme les autres.

Multiplier les découvertes

Il s'agit de multiplier les expériences de découvertes dans des lieux différents, dans diverses activités et dans plusieurs relations.

Le salon du rez-de-chaussée est mis à disposition des familles et des amis de résidents qui peuvent trouver plus d'intimité que dans l'appartement. Cette mise à disposition est très novatrice et renforce la présence des proches du résident.

Pour réussir cette intégration, tous les partenaires sont mobilisés et plus particulièrement les soignants et thérapeutes de FU.P.D.M (Unité de Psychiatrie du Développement Mental). D'autres spécialistes de la santé comme les médecins internistes ou spécialisés, les physiothérapeutes ou ergothérapeutes, interviennent selon les besoins individuels de la personne handicapée et sont choisis dans les environs de la ville de Carouge.

Les relations avec le voisinage et les contacts avec le quartier sont excellents et provient, si besoin était, que l'intégration en milieu urbain est possible et profitable à tous.

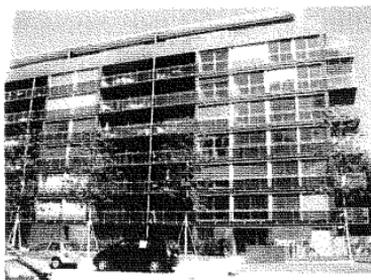
Un projet efficient

Le coût de cette réalisation est extrêmement intéressant si on la compare à la construction de bâtiments spécialisés. Avec une somme totale de CHF 898'000.- dont à déduire une subvention de CHF 282'000.- de la Confédération, le prix de la création d'une place à la charge du canton se situe à CHF 51'000.-.

L'inauguration officielle s'est déroulée dans une ambiance de fête sous le soleil du mois de septembre en présence du conseiller d'Etat Pierre-François Unger et des autorités municipales de Carouge.



M. Rand directeur des EPSE, M^{me} De Hallez, conseillère administrative de la ville de Carouge, M. Unger conseiller d'Etat et M^{me} Wogenknecht, présidente de la commission administrative lors de l'inauguration



Faire face aux troubles psychiques associés

Près de 60 % des personnes handicapées accueillies aux EPSE nécessitent un soutien psychothérapeutique, du fait de troubles envahissants du développement qui perturbent plus ou moins gravement leur socialisation.

Les EPSE bénéficient d'une longue expérience qui leur permet d'aider au mieux les personnes handicapées à retrouver bien-être et sécurité.

En effet, de tels troubles sont des obstacles à l'intégration, c'est pourquoi les EPSE mobilisent les moyens nécessaires pour répondre à ce besoin humain fondamental qu'est le sentiment de sécurité. Cela peut se résumer en deux axes prioritaires, en complément des nombreux programmes spécialisés qui sont offerts

Premièrement - Former et perfectionner les collaborateurs socio-éducatifs et assistants socio-éducatifs, mandat confié à des spécialistes capables de transmettre des savoirs, savoirs faire et savoir être

Deuxièmement - Travailler en réseau avec les partenaires, familles, repondants légaux et thérapeutes, afin que la personne handicapée se sente soutenue par un projet commun

C'est à ce prix que l'on pourra continuer à relever ce défi

Nouvelle composition des équipes éducatives

Arrivée des assistants socio-éducatifs

L'introduction des nouveaux profils professionnels d'assistants socio-éducatifs, dont le cahier des charges a été adopté par la commission administrative en 2004, a entraîné l'engagement, à ce titre en 2005, de 15 collaborateurs pour 12 postes. L'ouverture de la Résidence de Montfalcon a permis de constituer des équipes avec des assistants socio-éducatifs pour près d'un tiers des postes d'accompagnements socio-éducatifs.

Les formations des assistants socio-éducatifs sont multiples et proviennent du milieu de la santé et du social.

Plusieurs assistants sont au bénéfice d'une formation reconnue équivalente telle que aide familiale et infirmière assistante. Les autres professionnels qui ont un parcours qui n'est pas entièrement conforme aux exigences des nouveaux métiers (aide médico-psychologique, moniteur-éducateur, aide-soignant) devront suivre une formation en emploi ou entreprendre une démarche de

Les EPSE favoriseront cette mise à niveau des compétences. De plus, des groupes de travail issus de la commission cantonale « formation emploi » travaillent à créer des passerelles entre les diverses formations afin de garantir à tous la possibilité d'obtenir un CFC sans avoir à effectuer toute la formation.

Une démarche d'évaluation de l'intégration des assistants socio-éducatifs au sein des équipes socio-éducatifs aura lieu durant toute l'année 2006.



Etablissements Publics Socio-Éducatifs pour personnes handicapées mentales

RAPPORT DE GESTION 2005

epse
Certifiés
ISO 9001

Vivre en milieu Urbain



Un nouveau programme «retraite»



Les nouveaux professionnels



des EPSE, j'ai débuté au sein de notre institution lors de mon élection à cette Commission par le Grand Conseil en février 2002. Ce premier mandat fut très intéressant et motivant et c'est donc avec un grand enthousiasme que je reprends la charge importante que la présidence représente.

Mon expérience avec le handicap n'est pas nouvelle car j'ai élevé une personne handicapée dans ma proche famille et parce que j'ai présidé la Commission sociale d'une commune genevoise pendant de nombreuses années. J'ai aussi travaillé au sein des institutions cantonales chargées de

l'information pour les personnes handicapées. Ce vécu m'a clairement confirmée aux problèmes importants que les familles doivent résoudre. A ce titre, il est clair pour moi que la personne handicapée doit être considérée comme membre à part entière de notre société et que les actions étatiques doivent être tournées vers cet objectif. En effet, le fait d'intervenir de façon limitée et ponctuelle permet difficilement de trouver de bonnes solutions. Les EPSE représentent le grand avantage de pouvoir intervenir concrètement et de manière globale sur le vécu des personnes concernées.

La nouvelle Commission a de bonnes tâches à poursuivre, dans

un environnement où d'une part les besoins sont en augmentation régulière, alors que d'autre part les moyens financiers ont tendance à baisser. Nous faisons face à cette situation en ayant constamment en tête le respect de nos objectifs et de nos priorités. Nous devons utiliser les ressources disponibles de la manière la plus appropriée possible, comme ce fut le cas par le passé.

Lors d'une récente visite au Pays Basque, certains membres de la Commission et les représentants du personnel ont pu visiter d'autres institutions. Ceci nous a confirmé que nous bénéficions d'un équipement très moderne permettant de garantir une qualité de vie agréable à nos protégés.

SOMMAIRE

P2 Le travail comme source de l'intégration
Vivre une heureuse retraite
Sport et compétition

P3 10 ans de la résidence de Thônex
HP : une première Suisse
24 nouvelles places de résidence

P4 Vivre dans un immeuble localif
Nouvelle composition des équipes socio-éducatives

Depuis 20 ans, la qualité de vie est notre priorité

Nous veillerons de toutes nos forces à ce que cette qualité puisse être maintenue le plus possible pour tous, tenant compte des soucis quotidiens des familles et du personnel d'encadrement.

Voici les autres tâches essentielles auxquelles nous serons confrontés au cours de ces quatre prochaines années :

- Le projet de construction du bâtiment de Thônex II prend forme et devrait normalement se réaliser pendant les prochaines années.

- La construction de nouvelles habitations sur le site actuel à EPSE sera aussi abordée afin de faire face à l'urgence des capacités d'accueil.

- Nous devons également développer des solutions concrètes pour des personnes arrivant à l'âge de la retraite. Une première expérience se réalise actuellement et devra être développée à plus large échelle.

- Le renforcement de l'indépendance des personnes sera certainement un autre thème important. Ceci concerne notamment l'ouverture d'appartements permettant aux individus assez autonomes de disposer d'un logement, tout en bénéficiant d'un encadrement approprié.

Les EPSE atteignent une étape importante de leur existence en

2006, qui sera marquée par la célébration de leur 20^{ème} anniversaire !

Je tiens ici à remercier tous ceux qui par leur engagement permanent pendant ces deux décennies, ont fait naître cette institution

et l'ont aidée à grandir, notamment les personnes handicapées, les familles, les collaborateurs, la direction et les autorités, pour arriver au résultat magnifique que nous connaissons aujourd'hui. Un grand MERCI à tous ! Nous comptons sur vous pour faire de

l'année 2006 une année exceptionnelle, afin de faire connaître encore mieux nos activités au grand public et favoriser l'intégration de la personne handicapée.

Marique Baud



La nouvelle commission administrative des EPSE, entourant M. Longchamp, Chef du département de la solidarité et de l'emploi, de gauche à droite : M. Maspero, M^{me} Saez, M^{me} Rosset, M. Kamerzin, M^{me} Baud, M. Favre, M. Dentz, M^{me} Vautravers, M. Baud, M. Sarfati, M^{me} Oberson, M^{me} Bourgeaud. Manquant sur la photo : M^{me} Fournier et M^{me} Dougnod.

epse
20 ans
au service
des personnes
handicapées
mentales

route d'Hermance 63
1245 Collonge-Bellerive

www.epse.ch

info@epse.ge.ch

Tél. 022 855 93 00

Le travail comme source de l'intégration

Depuis deux ans, les ateliers de l'EPSE s'organisent pour que les conditions de travail soient aussi proches que possible des normes usuelles selon le principe de la « normalisation ». Tous les travailleurs sont au bénéfice d'un contrat de travail et une charte des ateliers précisant leur mission a été éditée.

L'an dernier, l'accent a été porté sur la formation. Celle-ci offrira maintenant non seulement des cours d'actualisation des connaissances sous forme de formation permanente avec des attestations mais aussi des enseignements qui donneront lieu à l'attribution de diplômes démontrant des compétences.

Ces premiers certificats concernent le cours « esprit clients » qui doit permettre aux travailleurs de recevoir ces derniers et de satisfaire à leurs demandes. Plusieurs cours ont lieu à l'EPSE Institut de formation pour adulte de Genève. L'intervention de formateurs spécialisés dans la formation des adultes mais qui ne connaissent pas le monde du handicap, a donné une dimension très dynamique et très normalisée à la formation.

Dans les différents ateliers, un effort particulier a été mis sur les procédures de travail.



Ils décrivent dans le détail les diverses opérations de fabrications dans des formes compréhensibles par les travailleurs par exemple des photos. C'est à partir de ces procédures que sont effectuées les évaluations. Il s'agit de donner le plus d'autonomie possible à la personne handicapée dans une ou plusieurs phases d'un processus de travail qui peut être complexe.

La recherche de travaux de sous-traitance n'est pas une chose aisée dans une société qui a de plus en plus tendance à les éliminer grâce aux progrès de la technique ou par la

délocalisation. Parmi tous nos contrats, une collaboration pour une importante campagne de publicité de la banque cantonale de Genève a permis à l'atelier « bois » de créer un modèle original de niche pour les oiseaux et de fournir du travail à plusieurs personnes handicapées pour plusieurs mois.

Dans le cadre des productions originales des ateliers, nos nouveaux savons griffés décorés de papiers artisanaux remportent un grand succès. La gamme « ethno », dont les dessins exclusifs décorent des t-shirts seront mis en vente sur Internet l'an prochain.

Tous ces articles et d'autres objets sont mis en valeur dans nos lieux de vente et dans les stands mobiles. Un nouvel équipement pratique et léger a été acquis pour les ventes itinérantes. Dans la liste des nouveaux stands ambulants, « Epesera » s'est installé l'an dernier au marché de Collonge-Bellerive.

Tous ces efforts ont permis que le chiffre d'affaire augmente de 4,5% pour se monter à CHF 542'000.-. Il s'agit de la 5^{ème} année consécutive de hausse.

Vivre une heureuse retraite

C'est face au constat que le quart des travailleurs et des résidents des EPSE ont atteint ou dépassé l'âge de cinquante ans qu'un nouvel atelier « retraite » a été mis sur pied.

C'est sous la forme d'un centre de jour qui a pris place à l'Institut de la Combe, que ce programme déploie ses activités depuis l'an dernier. Une quinzaine de personnes, qui n'avaient plus de capacités de travail, se sont vues offrir un calendrier de loisirs et d'activités appropriées. Des propositions destinées à maintenir les capacités, comme la gymnastique adaptée, se déroulent à la

Combe, mais la majeure partie du programme est tournée vers l'intégration. Une collaboration s'est instaurée avec le centre d'animation pour retraités CAD du Grand Lancy. Les sorties se font en ville, sur la base des désirs et des intérêts de nos aînés. Les excursions se déroulent dans des lieux touristiques connus. Les piscines sont l'endroit privilégié des activités physiques.

Après les quatre premiers mois d'existence, l'évaluation des bénéficiaires comporte un vif succès avec 80 % de personnes satisfaites.

Cet équipement a pu être réalisé grâce à des réorganisations internes et n'a pas nécessité de nouveaux investissements.



Sport et Compétition, une année olympique

Un partenariat réussi

Depuis plus d'une dizaine d'années, résidents et travailleurs des EPSE participent à des compétitions sportives en Suisse et à l'étranger, dont plusieurs sous l'égide de Special Olympics, programme sportif international proposant des compétitions à des personnes en situation de handicap. Entraînés par des socio-éducateurs dans le cadre du programme pédagogique « Activités socio-culturelles et sportives », ils ont ainsi l'occasion de développer des compétences surprenantes, voir de se surpasser pour vivre les plaisirs intenses de la victoire et des honneurs du podium.

Fruit de cette longue collaboration, les EPSE ont postulé pour l'organisation d'une des compétitions du calendrier 2005. Mandat accepté par Special Olympics et réalisé ce 28 mai ! Une première totalement réussie, 57 cyclistes venus de toute la Suisse se sont affrontés sur un parcours exigeant autour de l'Institut la Combe.

Le Service des Sports de la Ville de Genève a apporté ses conseils et un soutien logistique indispensable à la réussite de cette journée, de même que la commune de Collonge-Bellerive et la trentaine de bénévoles qui ont travaillé aux côtés des professionnels.

L'évaluation positive de tous les partenariats a encouragé les EPSE à organiser à nouveau sur la même

commune, une prochaine édition d'envergure, car celle-là sera nationale et se tiendra sur un week-end entier !

On ne le dira jamais assez : le sport, tout comme les événements culturels offerts dans la cité, sont pour les personnes handicapées des voies royales pour favoriser leur intégration dans la société.



« J'essayerais de gagner, mais si je n'y arrive pas, je ferai preuve de courage dans mes efforts. »

La Résidence de Thônex fête ses 10 ans

L'intégration des personnes polyhandicapées et autistes : une vraie réussite

C'est par une magnifique journée ensoleillée de juin que la résidence de Thônex a marqué ses dix ans d'existence par une grande fête ouverte à la population de Thônex et en présence de M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat et des autorités municipales.

Chacun a pu constater la vitalité de cette unité qui a été construite pour accueillir des personnes polyhandicapées très dépendantes. Elle traduisait dans les faits la politique du gouvernement genevois qui a décidé depuis longtemps que les personnes handicapées ne devaient plus habiter dans un cadre hospitalier. C'est ainsi que plusieurs résidents qui avaient vécu de longues années en hôpital psychiatrique ont pu trouver un nouveau lieu de vie au sein de la ville de Thônex.

La fête de tout un quartier

La fête, où tous les habitants du quartier étaient invités, a comblé tous les participants avec ses attractions sous chapiteau, ses musiques et ses agapes conviviales.

Une collaboration accrue avec le réseau associatif de la ville de Thônex dont le Centre de loisirs de Thônex a permis un renforcement des liens et une reconnaissance mutuelle. Un couscous garni géant a restauré plus de 200 personnes qui ont partagé ce repas sous le chapiteau en attendant le concert de Sita du groupe Gingala.

Le bilan de cette fête est très positif et a donné l'occasion aux résidents de participer à une fête de quartier ouverte et chaleureuse. Ils ont été reconnus comme des citoyens de la ville de Thônex.

Premiers résultats de la recherche sur le PAMS

Le Programme autisme méthode structurée (PAMS) qui est mis en place au sein de la Résidence de Thônex et des appartements Aloerze et Amande + au sein de l'Institut La Combe a été évalué positivement par la recherche effectuée sous la responsabilité de l'Unité de Psychiatrie du Développement Mental (UPDM). Le PAMS est individualisé et structuré et il inclut les activités domestiques et occupationnelles avec des supports d'images, de pictogrammes ou d'objets. L'environnement



ou d'objets, l'environnement résidentiel et un atelier de développement personnel est constant et prévisible. Il est géré par une équipe socio-éducative qui intervient en continuité tant dans les moments résidentiels que dans les moments d'activités. Il a été relevé dans la recherche, grâce à l'outil ABC (Aberrant Behavior

Checklist), sur la Résidence de Thônex, une légère diminution des troubles du comportement et plus particulièrement du critère de l'agitation. De même, il semblerait qu'il y ait une interaction entre un nombre suffisant de socio-éducateurs présents au sein de l'appartement et l'agitation des résidents.

Cette étude a été présentée lors de la journée organisée par l'ASA (Association d'aide aux personnes avec un handicap mental) en automne 2005 et elle va continuer en collaboration avec les collègues valaisans de la Castalie et grâce au soutien financier du Fonds National de Recherche.

24 nouvelles places de résidence

Les EPSE ne cessent de diversifier leurs projets pour faire face aux besoins de nouvelles places d'accueil en résidence.

En l'espace de trois années, ce ne sont pas moins de 24 personnes handicapées qui ont trouvé une solution de résidence aux EPSE. Des programmes pédagogiques et des structures adaptées à leur besoin, telle est la réponse à un objectif stratégique que s'est fixé le Conseil de Direction nouvel en l'an 2000 : « Offrir de nouvelles prestations et/ou de nouvelles structures aux résidents et aux travailleurs. »

Déjà, 12 places à la résidence de Montfalcon, 6 places dans les deux appartements Indépendance situés à l'Institut la Combe et voilà qu'en juin 2006 les EPSE ouvrent encore des pavillons provisoires sur ce même site.

Vers une vie autonome

Un programme pédagogique destiné à des personnes handicapées, ayant pour objectif de développer au maximum leur autonomie, telle est l'ambition à l'origine de la création

des deux appartements « Indépendance », le premier ouvert en septembre 2004, et le second en 2006.

Il s'agissait de répondre à la demande des personnes supposées capables et désireuses de vivre à moyen terme de manière indépendante de leur famille ou d'une institution, de faire un apprentissage graduel à l'autonomie pendant une durée d'un renouvelable deux fois de l'encadrement éducatif est ponctuel.

Ce type de projet va inévitablement se développer dans les cités des prochaines années, car c'est une alternative on ne peut plus pertinente pour répondre à ce type de besoins. L'expérience poursuivie depuis l'an 2000 au sein de la commission d'accompagnement à une vie indépendante (CAVI) en est un modèle.

Qu'en pensent les résidents ?

« C'est très gratifiant ! Voir des résultats rapides dans les apprentissages, comme cuisiner un plat, laver son linge, c'est motivant !



Des résidents qui ont des projets, une volonté d'apprendre et qui nous remercieront pour l'aide qu'on leur apporte, c'est super... »

Un défi à relever

Accolés à trois des appartements de la Combe, 3 pavillons provisoires sont sortis de terre en ce printemps sur le site de l'Institut la Combe. C'était un projet déposé en 2004, accepté par l'OFAS et le canton, pour augmenter l'offre de places à un coût le plus bas possible.

Création architecturale originale qui se marie bien avec le paysage, son implantation à l'inconscient qu'il augmente à 10 le nombre de résidents habitant dans un appartement, ce qui, a priori, peut représenter un désavantage dans la qualité de vie des résidents.

C'est précisément ce critère qui sera évalué d'ici un an, afin de mieux anticiper ce projet bien que « provisoire » et accepté à ce titre par les autorités.

Avec le soutien de l'office formation professionnelle, OFFT, les EPSE ont obtenu la certification investor in People IP. Plus de 36'000 entreprises sont certifiées dans le monde dont quatre en Suisse. Les EPSE sont la première institution publique de Suisse à se voir décerner cette distinction.

IP est un référentiel qui place le capital humain au cœur de la performance de l'entreprise. Il défend une boucle d'amélioration qui lui est propre et s'intègre aux autres normes de qualité tel que ISO en approfondissant le processus de la gestion du personnel.

En décernant son label, IP a démontré que l'engagement des EPSE dans le développement du personnel était l'objet de stratégies claires, intégrées aux objectifs de l'institution et qu'elles étaient connues du personnel. Il a été constaté que le système permettait à tous les employés, quel que soit leur rôle, de participer aux programmes de développement.

Les personnes interviewées, provenant de tous les niveaux de l'institution, ont décrit cet engagement comme évident. Elles ont été capables de le lier avec la mission de l'institution et de donner des illustrations de son exécution dans la pratique. Par exemple : Les collaborateurs sont invités à participer à des projets ou des mandats dans des domaines qu'ils n'exercent pas habituellement ce qui est considéré comme un encouragement et une reconnaissance de leur travail.

C'est sur la base de cette évaluation, d'une organisation efficace et d'une communication effective que les EPSE ont pu obtenir la certification IP.

Commission administrative

M^{me} Monique BAUD, Présidente
M^{me} Bérengère ROSSET, Vice-Présidente
M. Jean-Luc FAVRE, Secrétaire

M^{me} Sandra BORGEAUD M. Jean-Marc MASPERO
M. Michele DENTI M^{me} Anne-Marie OBERSON
M^{me} Catherine DOUGOUD M^{me} Odette SAEZ
M^{me} Danièle FOURNIER M. Freddy SARFATI
M. René KAMERZIN M^{me} Sylvie VAUTRAVERS

Conseil de direction

M. Marc-André BAUD, Directeur et Chef de service des ateliers
M. Olivier BAUD, Chef de service des programmes spécifiques
M. Ivo SILVA, Chef des services administratifs
M^{me} Marie-Christine TRAORE-PICCAND, Cheffe de service des résidences
M^{me} Yannick ZARAND, Assistante de direction

Bilan

Actifs

Immobilisés	4'169'425
Matériel et machines	218'982
Véhicules	1
Travaux	250
Stocks	240'486
Actifs transitoires	353'799
Estimation de subvention fédérale	9'044'738
Liquidités	390'816
Débiteurs	1'111'260

TOTAL DES ACTIFS 15'432'707

Passifs

Fournisseurs	936'370
Dépôts des résidents	96'589
TVA due	18'173
Emprunt bancaire	1'235'186
Emprunts à l'Etat de Genève	0
Provision pour plan encouragement retraite	892'423
Passifs transitoires	538'647
Fonds propres construction de Thônex	6'782'019
Fonds propres équipement	1'240'693
Fonds propres non affectés	4'143'947
Doncs et legs	48'700

TOTAL DES PASSIFS 15'432'707

Compte d'exploitation 2005

Charges

Charge du personnel	36'731'096
Frais médicaux	68'500
Alimentation	1'390'309
Entretien	1'262'938
Entretien immeubles, mobilier, véhicules	540'723
Locations et taxes	811'758
Loyers taxes	8'030'710
Amortissement immeuble	230'058
Amortissement équipement	51'995
Lux et énergie	501'934
Documentation et frais de séjour	39'960
Frais d'administration	414'211
Achat marchandises et matériel pour ateliers	319'863
Assurances et autres charges	682'787
TOTAL	86'054'981

Produits

Dons	6'609'930
Recettes des ateliers	562'742
Repayés par les travailleurs	29'747
Revenus locations et loandés	861'50
Revenus de la restauration	513'238
Autres revenus	230'058
Subvention fédérale	11'800'000
Subvention cantonale de fonctionnement	13'411'173
Subvention cantonale pour loyers sociaux	8'020'719
TOTAL	36'765'738

(Comptes vérifiés par la fiduciaire BBI Rouquin Fabre Hiran SA)



Les EPSE sont membres de l'INOS: Institutions Sociales Suisses pour personnes handicapées



Sites

Résidences

Institut La Combe
Route d'Hermance 63
1245 Collonge-Bellerive
Résidences et ateliers
Tél. 022 855 93 00

Résidence de Thônex

Rue de l'Adrien-Jeandin 34
1226 Thônex
Tél. 022 869 04 26
Tél. 022 869 04 20

Résidence de Montfalcon

Rue de Montfalcon 11
1227 Carouge
Tél. 022 300 58 41
Tél. 022 300 58 42

Restaurant l'Espalier

Avenue Adrien-Jeandin 34
1226 Thônex
Tél. 022 869 04 32

Home des Minoteries

Rue de la Maladière 4
1205 Genève
Tél. 022 329 80 70

Résidence Sarde

Avenue Daniel-Gevri 8C
1227 Carouge
Tél. 022 823 12 88

Ateliers

Boutique ..epsetera!

Boutique ..epsetera! Servette

Avenue Ernest-Pictet 14
1203 Genève
Tél. 022 344 86 22

Boutique ..epsetera! Carouge

Rue Saint-Joseph 29
1227 Carouge
Tél. 022 343 29 50

Boutique ..epsetera! Acacias

Rue Caroline 20
1227 Acacias
Tél. 022 343 30 90

..epsetera! Tulipiers

Chemin Frisco 7
1208 Genève
Tél. 022 735 37 30

..epsetera! La Combe

Rte d'Hermance 63
1245 Collonge-Bellerive
Tél. 022 855 93 00

..epsetera! Pailanterie

Chemin de la Pailanterie 11
1252 Menthon
Tél. 022 772 11 26

Site internet: www.epse.ch

E-mail: info@epse.ge.ch

Chiffres 05

En 2005, les EPSE ont accueilli 215 personnes handicapées, soit 9 de plus que l'année précédente.

131 de ces personnes habitent dans les résidences et travaillent dans les ateliers des EPSE, les autres bénéficient d'un encadrement uniquement durant la journée pour le travail ou pour des activités éducatives.

Ces accueils représentent 40'099 journées de résidences (+ 5,97%) et 28'889 journées dans les ateliers (- 1,68%). Les EPSE ont de plus offert 507 journées d'accueil temporaire à 25 personnes et 30 stages en atelier.

En 2005, les EPSE occupaient 298 collaborateurs pour 228,3 postes de travail.

Au titre de la formation permanente, 274 membres du personnel (+ 35) ont suivi 789 cours représentant 1'189 journées de formation.

12 départs ont été enregistrés, représentant un taux de rotation de 4,15%.

52 personnes (-34) ont suivi un stage professionnel au sein des EPSE, envoyées par des lieux de formation de Suisse romande et de France voisine.

28 groupes pour un total de 184 personnes (+ 38) ont visité les Etablissements.

Le système qualité a traité 65 (+12) demandes de création et de modification de documents, 57 avis de dysfonctionnements ou propositions d'améliorations ont abouti à 60 mesures de corrections vérifiées.

Le site Internet a reçu 47'938 visiteurs (1131,3 par jour en moyenne) en 2005.

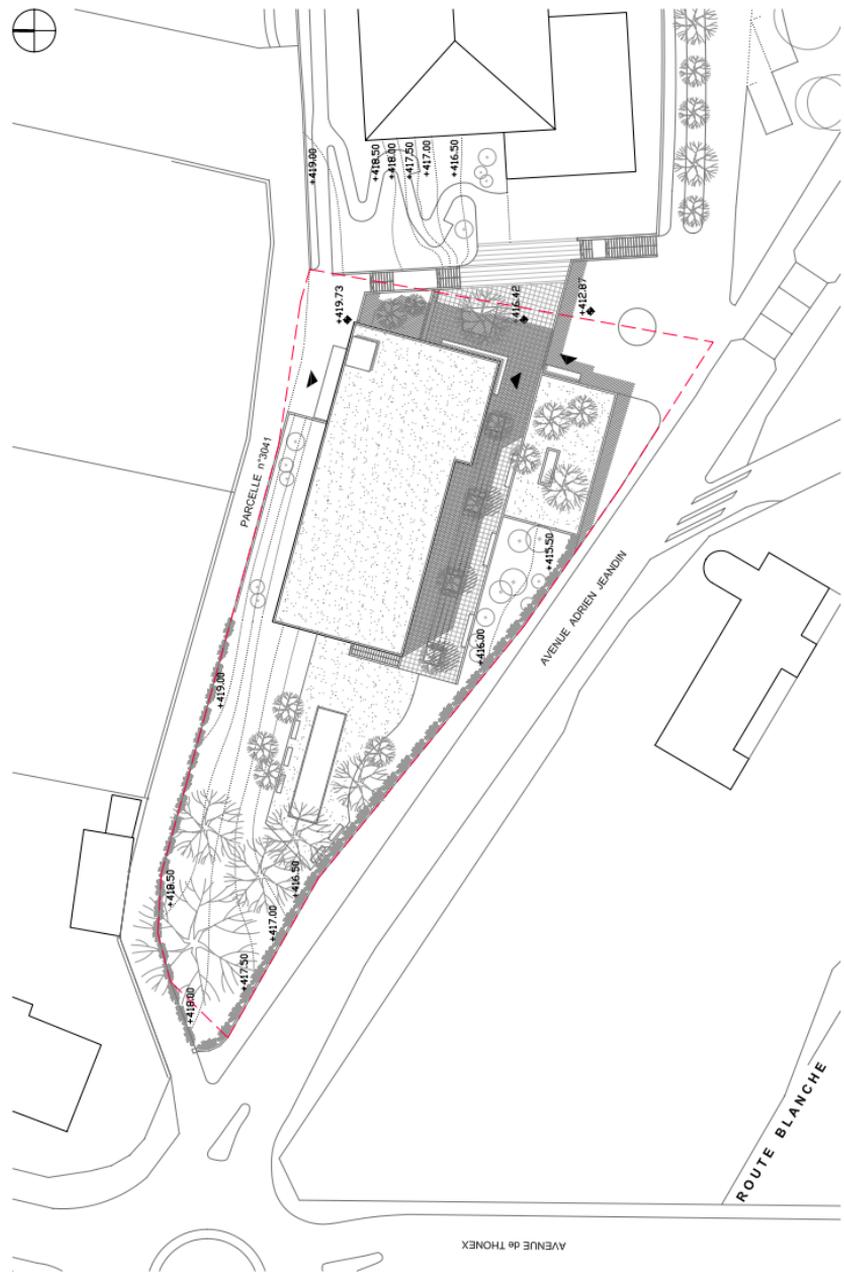
BUDGETS PREVISIONNELS DE FONCTIONNEMENT D'AOUT A DECEMBRE 2009 DE LA RESIDENCE DE THONEX II

Compte	Libellé	Budget prévisionnel AOUT 2009	Budget prévisionnel SEPTEMBRE 2009	Budget prévisionnel OCTOBRE 2009	Budget prévisionnel NOVEMBRE 2009	Budget prévisionnel DECEMBRE 2009	Budget prévisionnel AOUT A DECEMBRE 2009
	COMPTE D'EXPLOITATION						
	CHARGES						
3	TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	90'611	157'700	224'800	228'100	228'100	929'311
40	FRAS MEDICAUX	0	715	1'431	2'146	2'146	6'439
41	ALIMENTATION	0	4'093	8'185	12'278	12'278	36'933
42	ENTRETIEN	0	5'609	11'219	16'828	16'828	50'485
43	ENTRETIEN ET REPARATION DES IMMEUBLES, DU MOBILIER ET DES VEHICULES	0	615	1'231	1'846	1'846	5'538
44	LOCATIONS ET INTERETS	0	859	1'717	2'576	2'576	7'727
447	AMORTISSEMENT SUR IMMEUBLE	0	22'000	22'000	22'000	22'000	88'000
45	EAU ET ENERGIES	0	2'122	4'245	6'367	6'367	19'101
46	DOCUMENTATION ET FRAIS DE CAMPS	0	86	172	288	288	773
47	FRAIS DE BUREAU ET D'ADMINISTRATION	0	429	859	1'288	1'288	3'864
49	PRIMES D'ASSURANCES ET AUTRES CHARGES	0	1'832	3'663	5'495	5'495	16'485
	TOTAL DES CHARGES	90'611	196'060	279'521	299'181	299'181	1'164'555
	PRODUITS						
62	REVENUS DES PENSIONS ET ALLOCATIONS D'IMPOTENCE	0	19'856	47'489	73'467	82'899	223'711
69'511	SUBVENTIONS ETAT DE GENEVE	90'611	176'204	232'032	225'714	216'282	940'844
	TOTAL DES PRODUITS	90'611	196'060	279'521	299'181	299'181	1'164'555
	RESULTAT	0	0	0	0	0	0

BUDGETS PREVISIONNELS DE FONCTIONNEMENT DE 2009 A 2011 DE LA RESIDENCE DE THONEX II

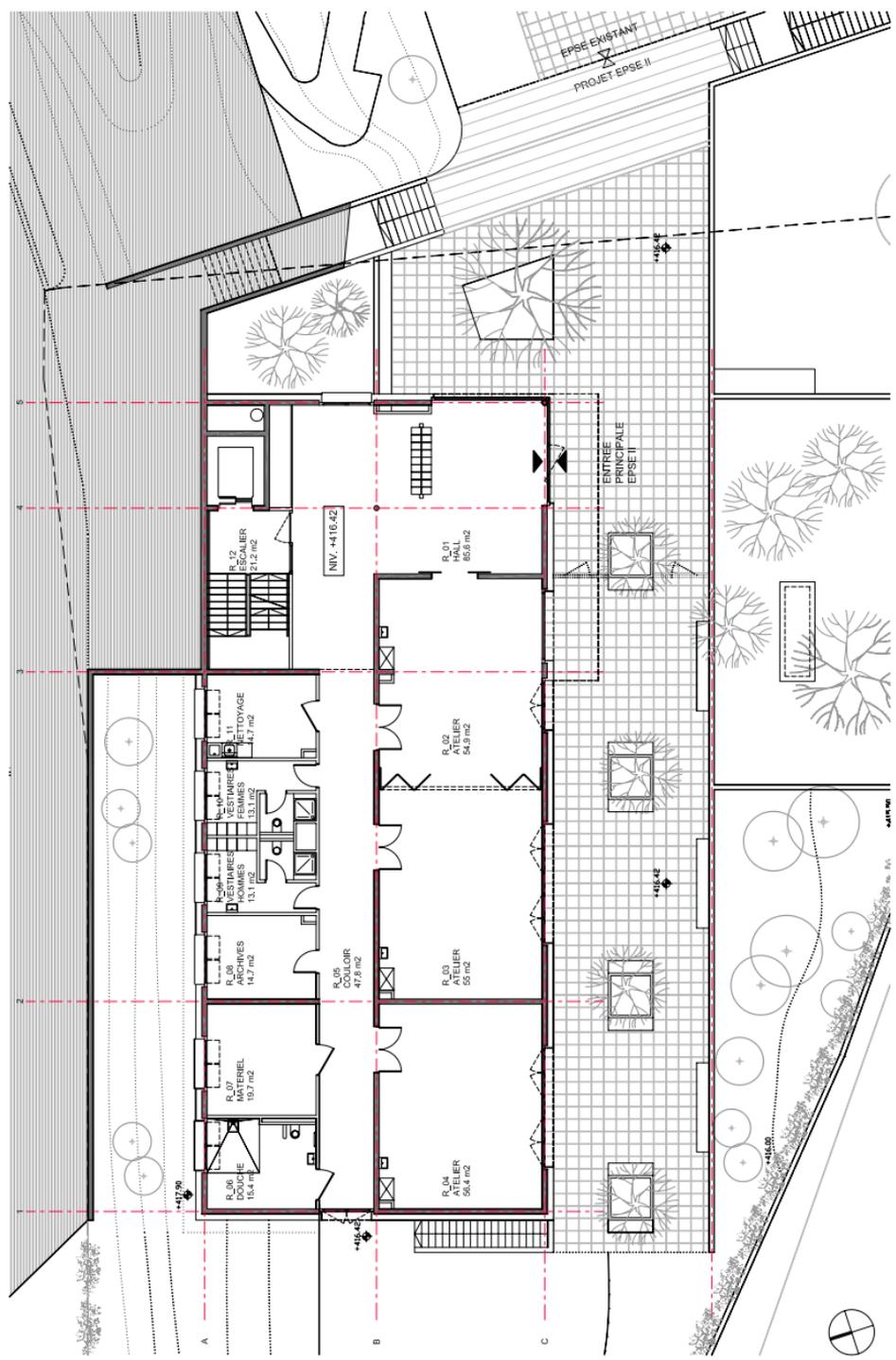
Compte	Libellé	Budget prévisionnel d'août à septembre 2009	Budget prévisionnel 2010	Budget prévisionnel 2011
	COMPTE D'EXPLOITATION			
	CHARGES			
3	TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	929'311	2'773'000	2'903'000
40	FRAIS MEDICAUX	6'439	26'015	26'276
41	ALIMENTATION	36'933	148'806	150'294
42	ENTRETIEN	50'485	203'958	205'998
43	ENTRETIEN ET REPARATION DES IMMEUBLES, DU MOBILIER ET DES VEHICULES			
44	LOCATIONS ET INTERETS	5'538	22'373	22'597
447	AMORTISSEMENT SUR IMMEUBLE	7'727	31'218	31'530
45	EAU ET ENERGIES	88'000	233'000	233'000
46	DOCUMENTATION ET FRAIS DE CAMPS	19'101	77'167	77'939
47	FRAIS DE BUREAU ET D'ADMINISTRATION	773	3'122	3'153
49	PRIMES D'ASSURANCES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3'864	15'609	15'765
	TOTAL DES CHARGES	16'485	66'599	67'265
		1'164'555	3'600'968	3'642'816
	PRODUITS			
62	REVENUS DES PENSIONS ET ALLOCATIONS D'IMPOTENCE	223'711	857'000	857'000
69'511	SUBVENTIONS ETAT DE GENEVE	940'844	2'785'968	2'785'916
	TOTAL DES PRODUITS	1'164'555	3'600'968	3'642'816
	RESULTAT	0	0	0

ANNEXE 4

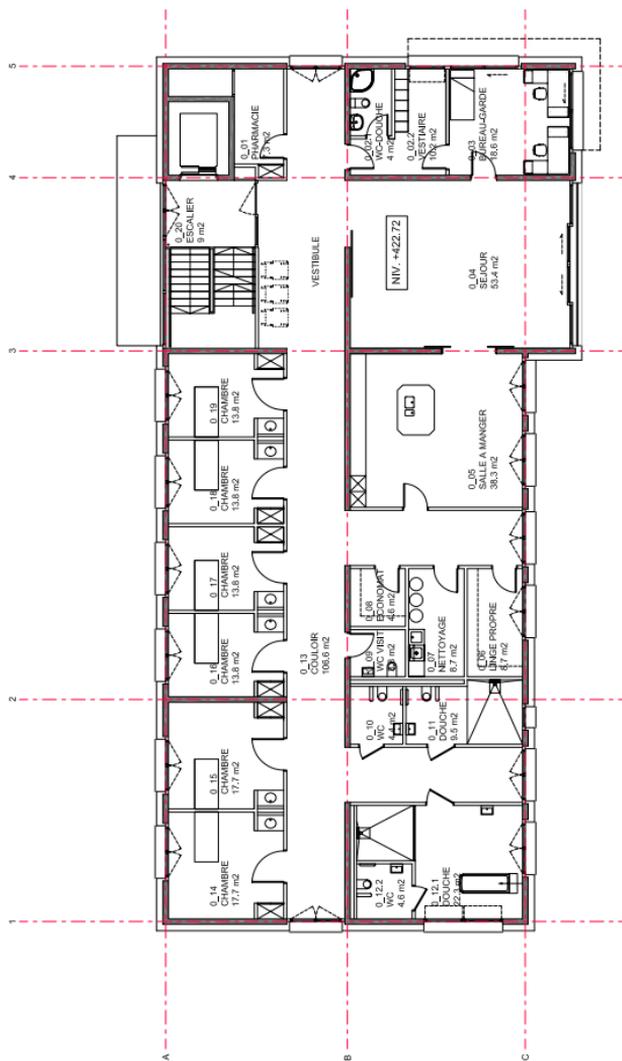


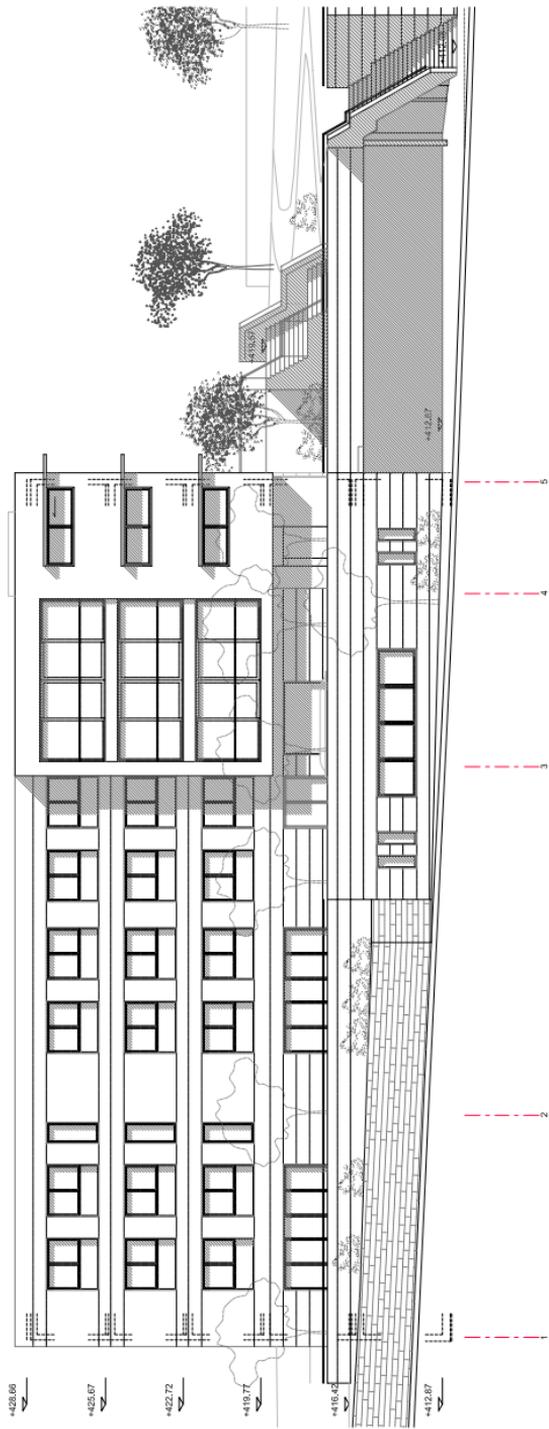
PLAN DE SITUATION
E: 1/1500 DECEMBRE 2006

ANNEXE 6



ANNEXE 8





ELEVATION SUD
E: 1/200

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS
Projet de loi ouvrant une subvention cantonale d'investissement de 8 597 000 F pour la construction de l'extension des établissements publics pour l'intégration de Thonex II

Projet présenté par le DCTI

en millions de francs		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Investissement brut	Durée	1,00	3,00	4,00	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,60
- Recette d'investissement	Taux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement net		1,00	3,00	4,00	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,60
Bâtiments administratifs (compris études relatives)	60 ans	1,00	3,00	4,00	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,60
Recettes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aucun		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aucun		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aucun		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des charges financières		0,03	0,12	0,26	0,34	0,42	0,43	0,43	0,43	0,43	0,43
Intérêts	3,000%	0,03	0,12	0,24	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26	0,26
Amortissements		0,00	0,00	0,02	0,08	0,16	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17
Remarques:											
Signature du responsable financier:											
Date:											



Signature du responsable financier:

Date: 4.6.07

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant une subvention cantonale d'investissement de 8 697 000 F pour la construction de l'extension des établissements publics pour l'intégration de Thonex II

Projet présenté par le DCTI

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
<i>en millions de francs</i>										
TOTAL des charges de fonctionnement induites	0.03	0.12	0.55	1.51	1.59	1.60	1.60	1.60	1.60	1.60
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières [32 + 33] Intérêts (report tableau)	0.03	0.12	0.26	0.34	0.42	0.43	0.43	0.43	0.43	0.43
Amortissements (report tableau)	0.00	0.00	0.02	0.08	0.16	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17
Autres charges Perte comptable [330] Provision [336] (préciser la nature)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0.00	0.00	0.29	1.17	1.17	1.17	1.17	1.17	1.17	1.17
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus liés à l'activité [40-41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	0.03	0.12	0.55	1.51	1.59	1.60	1.60	1.60	1.60	1.60
Remarques:										

Signature du responsable financier:

Date: 4.6.07



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information.

- **Objet :**

Projet de loi ouvrant une subvention cantonale d'investissement de 8 597 000 F pour la construction de l'extension des établissements publics pour l'intégration Thônex II

- **Rubrique(s) concernée(s) :**

05.04.02.00 563 0 0150

- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :**

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.03	0.12	0.26	0.34	0.42	0.43	0.43	0.43
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	0.29	1.17	1.17	1.17	1.17	1.17
Total des charges de fonctionnement	0.03	0.12	0.55	1.51	1.59	1.60	1.60	1.60
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-							
Résultat net de fonctionnement	0.03	0.12	0.55	1.51	1.59	1.60	1.60	1.60

- **Inscription budgétaire et financement**

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, est inscrit au budget d'investissement dès 2007.

- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2007, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

- **Annexes au projet de loi :**

tableaux financiers

- **Remarque :**

Les coûts induits au titre d'"octroi de subvention" correspondent à l'augmentation de l'indemnité de fonctionnement liée au coût de nouvelles places mises à disposition.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 4 juin 2007

Signature du responsable financier : Sophie Heurtault Malherbe



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

2. Approbation / Avis du département des finances

Selon le DCTI, le plan des GT sera harmonisé avec les informations contenues dans les tableaux financiers.

Genève, le : 4 juin 2007

Visa du département des finances : Marc Gioria